



DÉMARCHE OBLIGATOIRE AVANT SOUTENANCE BORDEREAU ÉLECTRONIQUE

Depuis le 1^{er} juin 2012, l'Université de Poitiers a mis en place le dépôt légal *électronique* des thèses, conformément à l'Arrêté du 25 mai 2016 *fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat* [J.O n° 0122 du 27 mai 2016, texte n°10]

Vous venez de déposer la version avant soutenance de votre thèse. Selon l'Article 24 de l'Arrêté¹, **vous avez obligation** dès maintenant de **prendre rendez-vous** avec le service des thèses du Service Commun de la Documentation **pour compléter le bordereau électronique** de description de la thèse et en particulier **choisir des mots-clés normalisés** pour son signalement.

Veillez donc contacter les personnes suivantes, selon votre spécialité, pour faire ce travail sur Poitiers ou à distance (par mail, téléphone, etc.) :

- **Isabelle Pillot** (BU Sciences Campus et BU Futuroscope) pour les Sciences fondamentales et Médecine-Pharmacie (**ED SBS** – Sciences Biologiques & Santé, **ED SIMME** – Sciences et ingénierie des matériaux, mécanique, énergétique, **ED SISMI** – Sciences et ingénierie des systèmes, mathématiques, informatique, **ED CEGA** – Chimie, écologie, géosciences, aérospace – Théodore Monod)

Courriel : Isabelle.Pillot@univ-poitiers.fr

Tél. : BU Futuroscope : 05.49.49.74.21 (lundis, jeudis et vendredis)

Tél. : BU Sciences campus au 05.49.36.62.58 (mardis et mercredis)

- **Lionel Rodrigues Ferreira** (BU Lettres / Campus) pour les Lettres, Sciences humaines, Sciences économiques et Droit (**ED SLPCE** – Sciences du langage, psychologie, cognition, éducation, **ED Humanités**, **ED SSTSEG** – Sciences de la société, territoires, sciences économiques et de gestion, **ED DSP** – Droit et science politique Pierre Couvrat,)

Courriel : Lionel.Rodrigues.Ferreira@univ-poitiers.fr

Tél. : 05.49.45.33.02 (du lundi au vendredi).

¹ « La soutenance est conditionnée par la délivrance au président du jury par le service chargé du doctorat [...] du bordereau électronique complété, avec le concours du service chargé du doctorat et du service commun de la documentation ou du service interétablissements de coopération documentaire ou de la bibliothèque, comportant un résumé en français et un résumé en anglais ainsi qu'une liste de mots-clés. Il comprend notamment les métadonnées nécessaires à la description, la gestion, la diffusion et l'archivage de la thèse, conformes à la recommandation nationale TEF (thèses électroniques françaises). » [J.O n°0122 du 27 mai 2016, texte n°10, article 24]